

L'aide aux enfants infirmes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **80 (1951)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'aide aux enfants infirmes

Depuis plusieurs années, à la même époque, de petits articles, un rapport annuel se glissent dans le *Bulletin pédagogique*. Ils ont pour mission de donner aux membres du Corps enseignant un aperçu de l'activité du service social fribourgeois *Pro Infirmis*. Cette année encore, en joignant à votre *Bulletin* notre rapport annuel, nous désirons vous faire connaître non seulement le travail accompli, mais encore vous exposer nos désirs et les exigences de l'aide aux enfants infirmes.

Ce travail social est très spécialisé et demande souvent des connaissances approfondies concernant les établissements, les consultations médicales, les ressources financières, qui ne peuvent être acquises sans un travail régulier dans ce domaine.

Un service social, avec une seule assistante pour le canton de Fribourg, ne peut évidemment accomplir tout le travail. Pour arriver à une fin utile, nous avons besoin du concours de toutes les personnes qui peuvent contribuer à améliorer le sort des infirmes. Le Corps enseignant peut nous offrir une précieuse collaboration. Il est en contact permanent avec les enfants et ce sont surtout les petits infirmes que nous voulons aider ; car il est prouvé aujourd'hui, que s'ils reçoivent à temps les traitements et l'éducation spécialisés nécessaires, les infirmes peuvent devenir des membres utiles de la société.

Le premier pas, c'est le *dépistage*. Chaque instituteur ou institutrice rencontre dans sa carrière d'enseignement un ou plusieurs enfants infirmes. Il se rend bien compte qu'une intervention serait utile, voire indispensable. S'il veut bien nous signaler les enfants, nous sommes prêts à examiner avec lui dans quelle mesure nous pouvons apporter notre aide. Au dépistage doit succéder le traitement. Là aussi la collaboration du Corps enseignant nous est précieuse. Nous en avons fait souvent l'expérience, lorsque les parents refusaient d'admettre la nécessité du placement de leur enfant, l'instituteur, qui connaissait la famille de longue date, pouvait nous conseiller dans nos démarches et nous appuyer.

Selon les infirmités que nous rencontrons parmi les enfants d'âge scolaire, diverses mesures doivent être prises. En voici un petit aperçu.

On remarque souvent dans les classes des enfants qui ne semblent pas retardés intellectuellement, mais ont de la peine à se concentrer et à suivre le programme. Si on n'observe pas très bien, on ne remarque pas que l'enfant est *dur d'ouïe*, qu'il devrait être examiné par un médecin spécialiste et, si l'infirmité est incurable, devrait suivre un cours de lecture labiale. Après ce cours, l'enfant, en lisant sur les lèvres, peut compléter les déficiences de son ouïe et suivre plus facilement la conversation du maître. Si la surdité est prononcée, un placement à l'Institut St-Joseph, au Guintzet, s'impose. Nous nous sommes occupés de plusieurs enfants sourds qui avaient beaucoup de peine à suivre l'école ordinaire et devaient répéter une ou deux fois leur classe. C'était, en général, très difficile de persuader les parents de la nécessité d'un placement. Mais quand l'enfant devint un bon élève dans la classe des durs d'ouïe, ils furent les premiers à s'en réjouir. La Société romande pour la lutte contre la surdité organise en été des colonies pour enfants durs d'ouïe. Pendant plusieurs semaines, dans une saine atmosphère de vacances, les enfants suivent un cours de lecture labiale. Plusieurs petits Fribourgeois ont déjà pu en profiter et sont rentrés ravis de leur séjour.



Un enfant *sourd-muet* ne parle pas, non parce que ses cordes vocales sont malades, mais parce qu'il n'entend pas. La démutisation des sourds est actuellement acquise, mais elle demande un grand travail, un effort continu de la part de maîtres et élèves. L'enfant en bas âge se prête plus facilement aux exercices de démutisation, il apprend en jouant ; d'où l'importance très grande d'instruire ces enfants le plus tôt possible. L'Institut du Guintzet accepte les petits sourds dès l'âge de 5 ans ; les Révérendes Sœurs sont aussi volontiers à la disposition des parents des petits sourds de 3 à 5 ans pour les conseiller dans leurs tâches éducatives.

La surdi-mutité n'est pas toujours congénitale, nombreux sont les petits sourds qui le sont devenus par suite de maladie. S'ils sont atteints entre 1 et 3 ans, ces petits sourds ont pu entendre, dire leurs premiers mots, parler déjà. Il est très utile de leur conserver ces souvenirs et d'en profiter au maximum pour leur instruction. D'autres enfants ont des restes d'ouïe, qu'il est également très utile de soigner ; cela permettra au petit sourd de mieux moduler sa voix et de la rendre plus agréable à ses interlocuteurs.

Les enfants qui souffrent de *logopathie* doivent être rééduqués. Il importe de dépister le plus tôt possible les troubles de la parole afin de les traiter à temps. Les cas les plus fréquents sont les défauts de prononciation. Ces enfants peuvent suivre un cours ambulatoire à l'Institut de pédagogie curative, ou dans les cas plus graves, faire un séjour de trois à six mois dans la classe des déficients du langage de l'Institut du Guintzet. Il en est de même pour les bègues, plus difficiles à corriger, surtout si le cours est retardé.

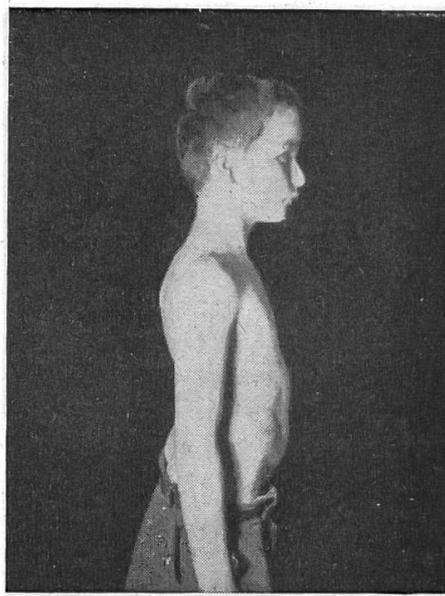
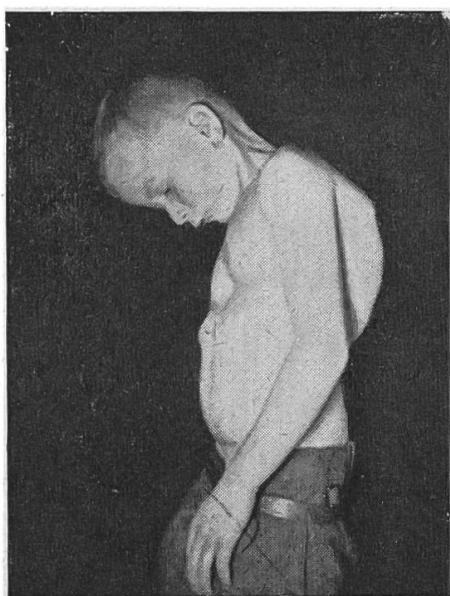
Il arrive qu'un élève ait des absences, perde connaissance, ait de brèves secousses du visage et du bras. Il peut s'agir d'une *épilepsie* qui doit être soignée, non par un guérisseur, mais par un médecin spécialiste. Très souvent une observation dans une clinique est nécessaire, mais le traitement régulier peut apporter une grande amélioration.

Un enfant aveugle est placé à l'Institut du Sonnenberg, lorsqu'il atteint l'âge scolaire. Mais dans les classes, il y a beaucoup d'enfants faibles de vue qui ne bénéficient pas des soins nécessaires. Les oculistes nous disent souvent combien la vue des enfants est négligée. Un contrôle régulier, un traitement, le port de lunettes éviteraient de graves maladies de la vue, que le médecin est impuissant à soigner lorsque le traitement est trop tardif. Pour les familles vraiment trop gênées pour faire l'achat d'une paire de lunettes, nous trouvons de l'aide auprès de l'Association fribourgeoise pour le Bien des aveugles, ou auprès de Pro Juventute ; suivant la gravité du cas, nous pouvons également les soutenir financièrement.

Le groupe d'infirmes que l'on rencontre le plus souvent dans les classes est le groupe des enfants *arriérés*. Il importe d'abord d'examiner les enfants pour déterminer le degré de leur retard et fixer les possibilités de leur développement. Nous avons à Fribourg l'Institut de pédagogie curative qui examine les enfants et détermine les mesures à prendre. On constate très souvent qu'il est impossible, pour ces petits débiles, de suivre le programme d'une classe ordinaire, mais qu'un enseignement par des méthodes spéciales aurait sûrement du succès. Si le retard intellectuel n'est pas très prononcé, la fréquentation d'une classe spéciale amènerait un meilleur développement de l'enfant. Pour les enfants plus retardés, un placement dans un home spécial s'impose, par exemple à l'Institut Ste-Thérèse à La Verrerie, pour les garçons, et à l'Institut Notre-Dame de Compassion à Seedorf, pour les filles. Mais ces homes sont souvent trop petits et nous devons attendre longtemps avant de faire admettre un enfant. Dans d'autres circonstances, les parents refusent leur assentiment, car on croit encore trop souvent que ces établissements sont destinés aux enfants idiots. Mais précisément on refuse d'y admettre les enfants qui ne peuvent être développés. Si les enfants idiots sont bien soignés dans leur famille et s'ils ne présentent aucun danger pour leur entourage, on peut très bien les laisser dans leur milieu.

Les enfants *estropiés* sont ceux qui nous sont le plus facilement signalés. Leur infirmité est flagrante et attire le plus de sympathies. Il est, en général, assez aisé d'instituer les consultations et les traitements nécessaires, surtout si l'infirmité est congénitale ou acquise par suite de maladie. Par contre, nous sommes étonnés du nombre d'enfants qui ont une *mauvaise tenue*; une mauvaise habitude, des bancs trop petits, une alimentation insuffisante, du rachitisme peut-être en sont la cause. Ces enfants ne sont pas des infirmes, mais ils pourraient le devenir par l'apparition de graves scoliozes, que l'on éviterait par un cours de *gymnastique orthopédique*.

Un autre problème se pose pour les enfants estropiés. Suivant la gravité de leur invalidité, ces enfants ne peuvent suivre l'école, doivent bénéficier de leçons privées à domicile, d'autres sont handicapés dans certains travaux scolaires. Tous ont doublement besoin d'un bon enseignement pour compenser leur déficience physique et réclament beaucoup de compréhension et de patience.



Avant et après le traitement

Pour nous diriger et nous aider dans le placement et le traitement des enfants infirmes, nous avons dans le canton de nombreuses consultations de polyclinique et les médecins scolaires. On donne aujourd'hui beaucoup de consultations médicales, mais on n'en tire pas toujours les conséquences pratiques, ou bien les heureux résultats d'un traitement orthopédique, par exemple, se perdent, faute de contrôles réguliers. La raison ? Manque de collaborateurs. Si les médecins des écoles étaient secondés partout par un *service médico-scolaire*, ils pourraient



travailler d'une façon beaucoup plus efficace, assurer un dépistage systématique, ceci non seulement au profit des enfants infirmes, mais de tous les enfants.

Nous avons encore d'autres désirs pour continuer notre action et mieux soutenir les enfants infirmes. Par exemple, des *cours de logopédie* sont organisés, à Fribourg, pour la correction des troubles du langage. Il faudrait prévoir de tels cours dans chaque district, afin que de nombreux enfants puissent en profiter. C'est un devoir de faire comprendre aux parents que les déficiences du langage de leur enfant ne se corrigeront pas d'elles-mêmes, mais que des exercices spéciaux, sous la direction d'un professeur avisé, sont nécessaires. Il en est de même des *cours de lecture labiale* en faveur des durs d'ouïe ; ceux-ci, avec de la bonne volonté, peuvent être plus facilement centralisés.

Les Instituts du Sonnenberg, du Guintzet, de Seedorf, de La Verrerie sont de très précieux collaborateurs. Mais le home de La Verrerie s'avère trop petit ; c'est une institution diocésaine qui reçoit des enfants des cantons romands.

Les élèves retardés qui sont dans les classes ne nécessitent pas tous un placement. Ils se développeraient très bien dans des *classes spéciales*, sans pour cela être séparés de leur famille. La création de telles classes est certainement des plus urgentes ; chaque chef-lieu de district devrait en posséder et accepter les enfants des villages avoisinants. Ces classes ne doivent pas recevoir des enfants très retardés, pour lesquels un placement dans un internat peut seul apporter une amélioration suffisante. Il est évident que des difficultés seront à vaincre, surtout de la part des parents ; mais ces difficultés ont pu être vaincues ailleurs, pourquoi ne le seraient-elles pas chez nous ? Dans le canton de Bâle-Ville, le 5,9 % de tous les enfants va en classe spéciale. Nos enfants ne sont pourtant pas plus intelligents en moyenne que les petits Bâlois ! Finalement, ce ne sont pas seulement les enfants retardés qui souffrent de cet état de choses, mais aussi les enfants normalement doués, en particulier lorsque les classes sont nombreuses et les maîtres surchargés.

Nous manquons aussi d'une *maison d'observation* pour enfants. On nous signale souvent des enfants difficiles pour lesquels un diagnostic ne peut être posé en une consultation. Un séjour d'observation est nécessaire, mais où mettre ces enfants ? Nous les plaçons en Suisse allemande, mais nous devons attendre souvent des mois pour obtenir une admission pourtant urgente.



Nous n'avons cité que les mesures qui nous semblent les plus urgentes à réaliser dans notre canton. Cependant leur réalisation dépend de deux facteurs : la *formation de pédagogues spécialisés* et la *question financière*. Pour donner des cours de logopédie, des cours de lecture labiale, pour tenir une classe spéciale, pour enseigner dans un home d'enfants infirmes ou une maison d'observation, il faut des pédagogues formés. L'Institut de pédagogie curative de l'Université prépare depuis 1936 des pédagogues spécialisés pour l'instruction des enfants infirmes ou anormaux, mais

rare sont les instituteurs ou institutrices fribourgeoises qui ont bénéficié de tels cours. Nous en sommes étonnés, car nous rencontrons beaucoup d'intérêt pour les questions sociales dans le canton ; la pédagogie curative n'est-elle pas un des domaines des plus intéressants et des plus constructifs pour un vrai pédagogue ?

Le travail et l'aide financière d'une œuvre privée ne peuvent suffire à toutes les exigences de l'aide aux infirmes. Il y a en Suisse 200 000 infirmes, il faut bien s'en rendre compte. Une connaissance imparfaite des besoins des infirmes entraîne de graves conséquences non seulement pour eux, mais aussi pour toute la génération montante.

Il s'agit de lutter contre les causes des infirmités, contre leurs effets, et de chercher en particulier à diminuer les charges de l'assistance publique. Dans la plupart des cas, il vaut la peine d'assurer l'instruction et l'éducation spécialisées des infirmes au point de vue financier aussi, sinon les dépenses d'entretien peuvent atteindre 30 000 fr. ou plus pour un seul cas.

La Confédération accorde une subvention annuelle à l'Association suisse *Pro Infirmis* ; les $\frac{3}{4}$ de cette somme sont distribués aux établissements recevant des infirmes. Mais n'est-ce pas les cantons qui sont les premiers intéressés au sort de leurs ressortissants ? Notre canton ne pourrait-il pas soutenir d'une manière plus efficace les établissements d'instruction spécialisée ? C'est aussi à l'Etat et aux communes qu'incombe la tâche d'organiser les classes spéciales pour enfants arriérés.

D'autre part, l'instruction primaire est obligatoire pour tous les enfants en âge de scolarité, elle est également gratuite. D'après les renseignements officiels obtenus, on évalue de 200 à 300 fr. les dépenses occasionnées par l'instruction d'un enfant durant un an. Ces frais sont supportés en moyenne pour 40 % par l'Etat et 60 % par les communes. Ce qui est acquis pour tous les enfants normaux, ne peut-il être obtenu pour les enfants dont l'infirmité exige un enseignement spécialisé ? La loi scolaire de 1884 prévoyait déjà la participation de l'Etat et des communes à l'instruction spécialisée ; ne peut-on obtenir ce *subside d'écolage officiel* prévu depuis plus d'un demi-siècle ? Finalement, nous ne revendiquons pour les enfants infirmes que les mêmes privilèges dont bénéficient les enfants normaux, bien que l'instruction spécialisée soit beaucoup plus onéreuse.

A côté des tâches qui incombent aux Autorités, il restera toujours beaucoup à faire pour les œuvres privées de prévoyance et d'assistance sociale. Une aide bien organisée diminue non seulement les charges publiques, mais surtout les douleurs physiques et morales des infirmes. Pour atteindre ce but, il faut que chacun offre son aide spontanément. Nous avons lancé, l'an dernier, *une action de parrainage*. Plus de 1500 personnes en Suisse se sont offertes spontanément pour devenir le parrain ou la marraine d'un enfant infirme suisse. Ils s'engagent ainsi à verser 10 fr. par mois, pendant un an, pour un infirme déterminé, afin de participer à son traitement ou à son instruction. 75 petits Fribourgeois ont pu bénéficier d'un parrainage, mais la majorité des parrains venaient d'autres cantons, puisque nous n'avons reçu que sept inscriptions venant du canton. En mars prochain, nous lancerons à nouveau, avec la vente de cartes, notre action de parrainage. Ne serait-ce pas sympathique que des classes d'enfants prennent en parrainage un enfant infirme, tel que l'a fait si généreusement l'an dernier une classe de St-Aubin ? Les cartes d'inscriptions sont distribuées dans les pochettes des cartes *Pro Infirmis*.

Depuis trois ans, dans le *Bulletin pédagogique*, nous faisons appel aux instituteurs, afin qu'ils rendent leurs élèves attentifs au sort de leurs petits camarades infirmes. Il s'agit non seulement de récolter la petite obole du *Sou de l'écolier*, mais surtout d'éveiller l'intérêt et la compréhension des enfants. Un sou par an et par enfant n'est pas une charge, et chaque classe peut certainement consentir à ce sacrifice. Ce sou pourrait être perçu, par exemple, une fois, avec les cotisations de la Mutualité scolaire, en signe de reconnaissance de la part des enfants pour le précieux don qui leur est fait : la santé.

Une des principales ressources de *Pro Infirmis* est la vente de cartes, chaque printemps. Nous récoltons trop peu dans le canton, en comparaison des besoins. Nous sommes certains que si le Corps enseignant expliquait aux élèves le but de cette vente, les enfants le redisant à la maison, nous serions mieux soutenus. Les instituteurs pourraient consacrer ainsi une leçon, ou une partie d'une leçon à la question des infirmes, car nous voudrions surtout appuyer sur le côté pédagogique de cette action. On se préoccupe depuis longtemps déjà d'une aide efficace et systématique en faveur des infirmes. De nombreuses tâches furent accomplies, mais cela ne suffit pas. Bien des exigences de l'aide aux infirmes, évidentes déjà au siècle dernier dans les milieux intéressés, ne sont pas encore réalisées.

Nous ne réclamons pas pour les infirmes une pitié superficielle et larmoyante. Nous voulons que les infirmes soient réintégrés dans la vie sociale. Les pays qui ont souffert de la guerre ont fait de riches expériences dans ce domaine ; en Angleterre, par exemple, l'aide aux infirmes est organisée par l'État. Laissons à la Suisse tout le bienfait de l'initiative privée qui la caractérise, mais prenons conscience que l'aide aux infirmes est un devoir, nous devons la soutenir, l'encourager, la divulguer. Il faut atteindre tous les milieux de la population et toutes les parties du pays. Il faut que les enfants d'aujourd'hui soient préparés à leurs tâches d'adultes. Relevons, à ce sujet, quelques réflexions du Comité central *Pro Infirmis* :

« Dans le domaine de la politique sociale comme dans celui du service social, le principe de base doit être celui-ci : les infirmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que chaque homme, chaque citoyen en bonne santé. L'aide sociale est pour lui un pis aller ; il doit pouvoir s'en passer le plus tôt possible. Le service social doit chercher à éduquer chaque infirme et à le rendre indépendant. Ou

bien préférons-nous continuer à regarder des êtres qui se consomment dans l'oïveté ? préférons-nous continuer à payer des impôts rendus plus élevés par le fait que des infirmes n'ont pas été soignés à temps et qu'ils n'ont pas reçu d'enseignement spécialisé ?

« Ne l'oublions pas : la Suisse a tout intérêt à préparer une génération saine et forte : si l'on néglige de donner à temps des soins à ceux qui souffrent de troubles du langage, de la marche ou de l'ouïe, de déformations des pieds ou de la colonne vertébrale, etc., les conséquences se font sentir plus tard, pendant bien longtemps. Nous sommes un petit pays qui doit compter sur sa seule initiative, son ressort, la haute qualité de son travail. De légères altérations de la santé suffisent à diminuer le rendement du travail, et combien plus des infirmités ! Tout ce que nous faisons pour éviter ou guérir les infirmités, tous nos efforts pour affermir la volonté de travail et l'attitude positive vis-à-vis de la vie chez les infirmes, tout cela sera en même temps une meilleure prévoyance sociale. »

« Il ne faut pas qu'elle se justifie, cette remarque faite si souvent ouvertement ou tout bas : La Suisse est en retard, elle est trop tranquille, le pays est trop privilégié pour s'apercevoir des blessures de ses enfants. »

Y. GIOVANNONI, *as. soc.*

En plantant ses légumes

Qui veut s'épargner un sujet de mécontentement dès le jour de la plantation fera bien de n'utiliser que des plants de premier choix, si possible déjà repiqués et bien enracinés dans une bonne motte de terre, notamment s'il s'agit de salades, de céleris et de choux. En n'employant que des sujets vigoureux et sains, qui reprendront rapidement, on peut être assuré du succès, à condition toutefois de les planter avec tous les soins voulus (salades et céleris plutôt peu profond que trop). On n'oubliera pas qu'une modeste quantité d'engrais complet Lonza, appliqué au moment où les plantes ont repris, fait toujours merveille. Il suffira d'en épandre une poignée (20-30 gr.) au m², entre les lignes de plantation, et de sarcler légèrement ensuite. Cet engrais de vieille renommée, fort riche en matières fertilisantes, stimulera la croissance des jeunes plantes et les fortifiera. Il est également possible de donner cette fumure sous forme de solution ; on utilisera à cet effet une poignée d'engrais par 10 litres d'eau. Cette manière de procéder est particulièrement recommandable en période de sécheresse.